

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal
07 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 07 avril à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

PRESENTS : CIAPA Emmanuel, COLAS Mathieu, LACAYO Christiane, LAGARDE Pascal, POLES Daniel, RANDIMBIVOLOLONA BORDES Odile, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier, TASSART Jennifer.

ABSENTS EXCUSES : CALVI Cristelle (a donné procuration à O. TARBOURIECH)

SECRETAIRE : M. COLAS

Ordre du jour :

- | | |
|---|---|
| - Approbation du compte-rendu du 17 mars 2022 ; | - Vote du Budget Primitif 2022 ; |
| - Approbation du Compte de Gestion 2021 | - Vote du taux des taxes directes locales 2022 |
| - Vote du Compte Administratif 2021 | - CCLG : travaux pont d'Aurenque : fonds de concours. |
| - Affectation de résultats ; | - questions diverses |

Approbation compte-rendu 17 mars 2022

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

BUDGET 2022 :

- Approbation du Compte de Gestion 2021

M le Maire présente le compte de gestion des Percepteurs.

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Discussion sur le CA et le BP :

Explication du détail du compte de gestion.

Présentation de l'excédent du solde de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement restent stables et maîtrisées.

- Vote du Compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le CA 2021.

Chiffres :

En fonctionnement : dépenses : 135010.93 €
recettes : 552211.14€

En investissement : dépenses : 46342.52 €
recettes : 54656.33 €

M le Maire quitte la salle pour le vote

Vote : 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

M le Maire regagne la salle

- Affectation de résultats

M le Maire présente la délibération d'affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement : 78730.39 € ; excédent reporté : 338469.82 € soit un excédent de fonctionnement cumulé de 417200.21 auquel il faut ajouter 2929.39 € d'intégration du résultat du CCAS dissous en 2020, soit un total de 420129.60 €

Excédent d'investissement : 9313.81 €, déficit de restes à réaliser : 30000.00 € soit un déficit d'investissement de 21686.19 €.

Il est proposé :

Résultat d'exploitation : excédent : 420129.60 €

Affectation complémentaire en réserve au 1068 : 21686.19 €

Résultat reporté en fonctionnement au 002 : 398.443.41 €

Résultat d'investissement reporté au 001, excédent : 8313.81 €

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

- Vote du Budget Primitif 2022 :

Monsieur le Maire présente le BP 2022.

Chiffres :

En fonctionnement : dépenses : 600591.41 €

recettes : 600591.41 €

En investissement : dépenses : 794769.07 €

recettes : 794769.07 €

Présentation du budget prévisionnel à l'équilibre entre dépenses et recettes.

Répartition des dépenses sur les projets futurs.

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Travaux prévus :

Aménagement du terrain au centre du village.

Travaux d'aménagement du cimetière.

Projet de construction.

Travaux de voirie, réfection de route.

- Vote des taxes locales 2022

M le Maire présente les taux 2021 et invite le conseil à délibérer pour 2022

Taxe foncière bâtie : 64.82 %

Taxe foncière non bâtie : 73.49 %

Le conseil décide de garder le même taux d'imposition locale.

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

CCLG : Travaux du pont d'Aurenque : fonds de concours à la CCLG

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réfection du pont d'Aurenque, dont le coût des travaux est engagé à 138.993,85 € HT, avec 86.396,37 € de subventions définitivement attribuées par l'Etat, la Région et le Département.

Il précise que par délibération du 16 février 2022, le Conseil communautaire de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise sollicite l'attribution d'un fonds de concours aux communes de Pauilhac et Castelnau d'Arbieu, dans le respect des dispositions de l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil doit décider d'attribuer un fonds de concours de 12.399,35 € à la communauté de communes de la Lomagne Gersoise pour la réfection du pont d'Aurenque

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Questions diverses :

Christiane LACAYO informe de la possibilité d'organiser une formation aux premiers secours à la mairie. Elle va prendre contact avec l'organisateur pour déterminer ses disponibilités. Le groupe serait limité à 15 personnes environ. Si cela s'avérait nécessaire, nous pourrions organiser une 2^{ème} session. Au moment nécessaire, nous ferons une communication écrite, distribuée en boîte à lettres.

Fin de la séance à 22 h 33

Signature du secrétaire



du maire

